



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Rapport d'Activité 2024

SERVICE
APPARTEMENTS DE
COORDINATION THERAPEUTIQUE
18 places autorisées

VAL-DE-MARNE

100/112 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

TEL. 01 49 60 65 57

FAX 01 46 71 75 48

FINESS 940003999

SERVICE

Appartements de
Coordination
Thérapeutique
Hors les murs
du **Val-de-Marne**

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| 1 Présentation Générale | 3 |
| 1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs..... | 3 |
| 1.2 Présentation du service ACT HLM 94..... | 5 |
| 2 Les ACT HLM 94 de la FMDC..... | 6 |
| 2.1 Répartition des financements | 6 |
| 2.2 Le Bilan Quantitatif..... | 6 |
| 2.3 Les personnes accueillies en 2024 | 7 |
| 2.3.1 Profils sociaux des personnes accueillies..... | 7 |
| 2.3.2 Les profils médicaux des personnes accueillies..... | 9 |
| 2.3.3 Procédure d'entrée dans le dispositif..... | 9 |
| 2.3.4 La coordination avec les équipes ACT hébergement | 10 |
| 2.4 Les fins de prise en charge | 10 |
| 3 Les activités de la coordination medico-psycho-sociale..... | 11 |
| 3.1 La coordination sociale | 11 |
| 3.2 La coordination médicale et para médicale..... | 12 |
| 3.3 Le soutien psychologique | 12 |
| 4 L'accompagnement..... | 14 |
| 4.1 LE PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE | 14 |
| 4.2 LA CONVIVIALITE..... | 14 |
| 4.3 LES PARTENARIATS..... | 15 |
| 4.4 LE NUMERIQUE EN INTERNE..... | 15 |
| 5 La démarche qualité en 2024 | 16 |
| 6 Les Ressources Humaines..... | 16 |
| Conclusion | 17 |

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

ACT 94

Fondation Maison des Champs
110-112 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Téléphone : 01.49.60.65.57

Directrice des services ACT 94
Céline Vilder
c.vilder@fmdc.fr

Cheffe de service
Nathalie Jossoud
n.jossoud@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

Le Service Autonomie à Domicile – SAD :

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

Le service Santé Précarité Inclusion

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(44 places autorisées)

La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)

Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (18 places autorisées)

La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »

Les services d'Action Sociale et Solidaire

- Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

● **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

1.2 PRESENTATION DU SERVICE ACT HLM 94

Le dispositif ACT HLM a pour mission principale d'accompagner des personnes en situation de précarité, vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques somatiques, afin de les soutenir dans leurs parcours de santé et d'accès aux droits.

Comme l'expérience de toute équipe mobile peut le démontrer, nous nous retrouvons souvent face à des personnes avec peu ou pas d'attentes envers nous mais avec énormément de besoins. Cela est inhérent à la démarche d'aller vers.

Les personnes rendues vulnérables par la précarité et leur(s) pathologie(s) présentent et vivent leur isolement avec un certain fatalisme. Une des actions principales du travail de l'équipe mobile ACT HLM 94 va être d'intégrer la réponse à ces deux besoins dans son accompagnement et de paver le chemin pour qu'ils continuent à être satisfaits aussi après la fin de la prise en charge.

Le service ACT Hors Les Murs (ACT HLM) accompagne des personnes nécessitant des soins relevant des Affections de Longue Durée (maladies chroniques) ayant un besoin d'accompagnement pour l'accès aux soins et à la santé du fait de leur vulnérabilité (psychique, économique, isolement, handicap, addictions) et en situation de précarité sociale : vivant dans leur logement propre ou chez un tiers, dans un habitat provisoire, une structure d'hébergement ou un abri précaire.

L'équipe mobile du service ACT Hors Les Murs a accompagné cette année 35 personnes vivant dans le Val de Marne, et plus précisément dans le secteur des villes du Kremlin-Bicêtre, d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine, de Villejuif et de Chevilly-Larue, Thiais, Arcueil et Cachan.

Le dispositif ACT HLM équipe mobile 94 a pu être mis en œuvre au cours du 1er trimestre 2022, par l'embauche d'une coordinatrice de parcours à temps plein, qui a mené ses interventions avec le médecin (à temps partiel). Par la suite, en septembre, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'une infirmière à mi-temps. En 2024, grâce aux extensions, l'équipe est composée d'une coordinatrice de parcours à temps plein, une infirmière à temps plein, une psychologue à 0,4 ETP, un IDEC à 0,3 ETP et un médecin à 0,2 ETP.

Dans la continuité de nos perspectives pour 2025, l'équipe mobile a continué son action, notamment en développant des partenariats privilégiés et le travail avec l'ensemble des équipes qui agissent sur le territoire.

En effet, le poste de coordination des équipes mobiles permet une visibilité et un ciblage des personnes après signalement qui permettent une évaluation et un début de suivi plus rapidement. Ainsi, l'activité de l'équipe ACT HLM se voit en augmentation.

| | |
|--|----|
| Nombre total de places autorisées au 31/12/2024 | 18 |
| • dont nombre total de places occupées au 31/12/2024 | 18 |
| • dont nouvelles places créées au cours de l'année | 3 |

2 LES ACT HLM 94 DE LA FMDC

2.1 REPARTITION DES FINANCEMENTS

Dotation globale : 209 255 €

Coût à la place : 13 860 €

Dont cCrédits Non Reconductibles : 107 450 €:

- Financement du poste « mesure 27 » sur le Val de Marne : 93 750 €
- Formations : 1 200 €
- Réduction des risques : 1 500 €
- Aide aux personnes : 6 000 €
- Interprétariat : 5 000 €

2.2 LE BILAN QUANTITATIF

Le service a été ouvert 5 jours sur 7 du lundi au vendredi sans interruption durant l'année.

Capacité d'accueil du service

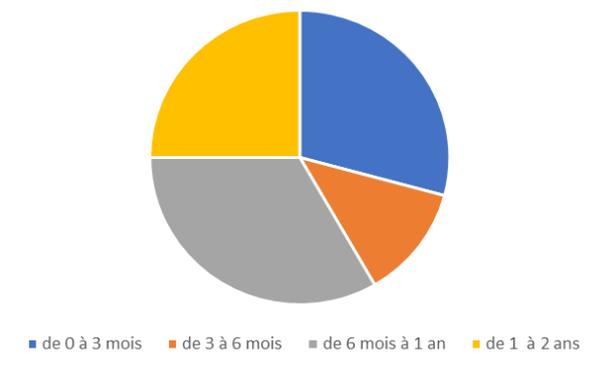
| | |
|---|--|
| Capacité autorisée : | 15 places / 18 places en décembre 2024 |
| Nombre de journées prévues : | 5 583 journées |
| Nombre de journées réalisées : | 5 392 journées |
| Nombre d'admissions : | 25 entrées |
| Nombre de sorties : | 18 sorties |
| Nombre de personnes admises en 2024 : | 35 personnes |
| Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2024 : | 17 personnes |

Taux d'occupation 2024 : 96,58 %

Taux d'occupation 2024 ACT HLM 18 places

| | Journées prévues | Journées réalisées | Taux d'occupation | Nombre d'entrées | Nombre de sorties | Nombre de personnes présentes le dernier jour du mois |
|-----------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------------|---|
| JANVIER | 465 | 361 | 77,63% | 3 | 0 | 13 |
| FÉVRIER | 435 | 377 | 86,67% | 2 | 3 | 12 |
| MARS | 465 | 391 | 84,09% | 3 | 1 | 14 |
| AVRIL | 450 | 427 | 94,89% | 1 | 1 | 14 |
| MAI | 465 | 455 | 97,85% | 3 | 2 | 15 |
| JUIN | 450 | 461 | 102,44% | 2 | 2 | 15 |
| JUILLET | 465 | 460 | 98,92% | 1 | 1 | 15 |
| AOÛT | 465 | 449 | 96,56% | 1 | 2 | 14 |
| SEPTEMBRE | 450 | 452 | 100,44% | 2 | 1 | 15 |
| OCTOBRE | 465 | 541 | 116,34% | 4 | 3 | 16 |
| NOVEMBRE | 450 | 489 | 108,67% | 3 | 1 | 18 |
| DÉCEMBRE | 558 | 529 | 94,80% | 0 | 1 | 17 |
| TOTAL | 5 583 | 5 392 | 96,58% | 25 | 18 | |

Durée moyenne d'accompagnement : 8 mois.



Durée d'accompagnement pour les 18 personnes sorties en 2024:

Durée moyenne d'accompagnement : 7 mois

Parcours le plus court : 10 jours

Parcours le plus long : 792 jours

2.3 LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024

En 2024, 35 personnes ont été accueillies au sein du service des Appartements de Coordination Thérapeutique HLM :

- 25 personnes admises
- 18 personnes sorties du dispositif.

2.3.1 Profils sociaux des personnes accueillies

File active : 35 personnes accueillies en 2024

- 25 hommes
- 10 femmes

Les accompagnants :

En 2024, nous avons accompagné une famille composée d'un couple et de 3 enfants, une personne âgée dépendante et son aidante, une mère et sa petite fille.

La présence des accompagnants implique la prise en compte et la prise en charge de certaines problématiques qui concernent tel ou tel accompagnant à un moment donné du parcours. L'équipe pluridisciplinaire s'investit aussi auprès des accompagnants, les aide dans leurs démarches administratives, pour pouvoir aider au mieux la personne bénéficiaire du dispositif des ACT HLM.

Répartition par âge

| | |
|---|----|
| Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans | 0 |
| Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris | 9 |
| Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris | 20 |
| Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus | 6 |
| TOTAL 35 | |

La moyenne d'âge : 52 ans

Le plus âgé : 82 ans

Le plus jeune : 26 ans

| Répartition géographique des personnes accompagnées dans l'année | Répartition des personnes suivies par commune |
|---|---|
| Le Kremlin Bicêtre | 1 |
| Gentilly | 1 |
| Chevilly Larue | 2 |
| Villejuif | 3 |
| Ivry | 6 |
| Vitry | 6 |
| Limeil / St Maurice/ Valenton / Choisy/ Arcueil/ Malakoff : 1 par commune | 6 |
| Alfortville /Fresnes : 2 par commune | 4 |
| Thiais/ Cachan : 3 par commune | 6 |

Parmi les 35 personnes accompagnées : 16 sont hors secteur.

Parmi les signalements évalués cette année : 22 sont hors secteur

Type d'hébergement des personnes accompagnées

| Type d'hébergement | Nombre |
|-------------------------------------|-----------|
| Par le 115 | 9 |
| CHU | 8 |
| Rue/ voiture | 6 |
| Logement autonome | 6 |
| Hébergement précaire chez des tiers | 3 |
| CHRS | 2 |
| Hôtel au mois | 1 |
| Total | 35 |

Domiciliation des personnes

- 32 des 35 personnes suivies en 2024, ont une adresse ou une domiciliation dans le Val de Marne. Le dispositif de domiciliation s'adresse aux personnes sans domicile stable, qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir et de consulter leur courrier de manière constante et confidentielle (personnes hébergées de façon très temporaire par des tiers, personnes vivant en bidonville ou en squat, personnes sans abri vivant à la rue, etc.). Bien qu'il s'agisse d'un droit nous rencontrons des difficultés à trouver des places de domiciliation principalement par manque de place auprès des organismes de domiciliation ou par manque d'attache forte sur la commune sollicitée.
- 3 sont sans domiciliation (rue, squat, bidonville...)

Le droit au séjour

Les personnes nécessitant des démarches liées à une demande de titre de séjour représentent les 2/3 des personnes accompagnées. Les démarches liées au séjour complexifient le parcours et les démarches entamées en 2023 et n'ont toujours pas pu aboutir début 2024. Nous accompagnons également des personnes en situation irrégulière sans aucune perspective de régularisation.

2.3.2 Les profils médicaux des personnes accueillies

Quelques différences sont à noter par rapport au service ACT Hébergement de la Fondation concernant les pathologies principales d'admission. En effet, ce sont les cancers et maladies hématologiques qui sont le plus fortement représentés, suivi des maladies cardio-vasculaires, du diabète et de l'insuffisance rénale chronique. Il est également à noter qu'aucune personne porteuse du VIH n'est entrée dans la file active en 2024.

Ces différences de proportions sont en partie dues au fait que les fiches de signalement sont majoritairement remplies par des travailleurs sociaux qui sont plus facilement en alerte lorsque l'on parle de maladies comme le cancer ou lorsque la maladie chronique est "visible".

Pour 11 personnes accompagnées, la coordination médicale a débuté la mise en place d'un réseau de santé adapté mais le travail principal fut surtout de faire en sorte qu'un dossier ACT Hébergement complet puisse être constitué. Cinq d'entre elles ont été admises dans notre ACT Hébergement et une a pu trouver une place dans un autre ACT.

De même, 4 personnes accompagnées relèvent de structures type LAM et notre travail a en partie consisté à essayer de récupérer toutes les informations nécessaires (lorsqu'elles existent) à la constitution des dossiers de demande d'admission. Une seule orientation LAM a pu aboutir en 2025. Nous pensons que ce genre de profil risque d'augmenter significativement et nous prévoyons de rencontrer les LAM d'Ile de France en 2025 afin d'établir des partenariats.

D'autre part, le partenariat avec les autres équipes mobiles Ségur 27 a continué de s'étoffer et plusieurs prises en charge nécessitent l'intervention de plusieurs équipes en simultané dans la durée, en particulier avec l'ESSIP qui a des missions complémentaires aux nôtres.

Pour 2025, la priorité pour la coordination médicale est d'arriver à recruter un paramédical en CDI à temps plein pour que le suivi des personnes soit plus fluide et régulier.

2.3.3 Procédure d'entrée dans le dispositif

En 2024, les signalements arrivent principalement par l'intermédiaire de la coordinatrice des équipes mobiles mesure 27 du Val de Marne, des équipes mobiles (EMSP et l'ESSIP), des services sociaux hôpitaux, des CMS, de NEPHROCARE à Villejuif et des CCAS.

Il y a globalement moins de refus de prise en charge que l'année dernière (50 % en 2023), car le service est être mieux connu et les signalements émanant de la coordinatrice des équipes mobiles sont toujours pertinents.

Une fiche de signalement - commune à toutes les équipes mobiles du Val de Marne - est remplie par un service instructeur et complétée par l'équipe HLM.

L'évaluation est réalisée sur le lieu de vie de la personne ou dans nos locaux, toujours en binôme avec un travailleur social et l'IDEC ou un travailleur social et le médecin coordinateur. Ce mode de

fonctionnement permet de rencontrer également les partenaires de terrain, pour une meilleure connaissance mutuelle et une prise en charge rapide et éventuellement conjointe.

Quand il est évalué que le besoin est essentiellement au niveau de l'hébergement, une réorientation systématique est faite vers le service plus adapté : SIAO par exemple.

Quand il y a uniquement un besoin de prise en charge médicale, la réorientation peut se faire par exemple vers le DAC.

2.3.4 La coordination avec les équipes ACT Hébergement

Il n'y a pas eu d'orientation d'ancien résident ACT Hébergement vers l'équipe HLM. En revanche, il y a eu 7 personnes accompagnées par HLM qui ont pu intégrer un hébergement cette année.

La coordinatrice de parcours participe selon les besoins aux réunions de coordination sociale de l'équipe hébergement. Cela permet un partage et une mutualisation des connaissances.

2.4 LES FINIS DE PRISE EN CHARGE

| Situation à la sortie du dispositif | Nombre |
|--|-----------|
| Admission en hébergement ACT 94 | 7 |
| Orientation vers structure médicalisée | 1 |
| Plus de besoin de coordination médico psycho sociale / Logement autonome/Droit commun | 4 |
| Plus besoin de Relai pris par la structure d'hébergement initial | 6 |
| <i>TOTAL</i> | <i>18</i> |

Pour les personnes sorties du dispositif, nous restons parfois en veille pour les renouvellements de titres de séjour et de MDPH, CSS ou demandes de logement social. Il nous arrive de rédiger des courriers avec les personnes pour leur démarches administratives.

Du point de vue santé, certaines personnes suivies et sorties ont besoin d'être soutenues et rassurées sur la bonne compréhension de leurs nouveaux traitements ou sur le retour après consultation de leur spécialiste

3 LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-PSYCHO-SOCIALE

Difficultés RH rencontrées par le service en 2024

L'arrivée d'une coordinatrice de parcours courant mars 2024, fait suite à une vacance sur le poste (absence en longue maladie de la professionnelle précédente depuis mars 2023 et des remplacements ponctuels et discontinus de juin à décembre 2023).

Un poste de psychologue (0.4 ETP) a été créé grâce aux 3 places d'extensions HLM en fin d'année et a été pourvu en septembre 2024.

Il y a eu également une vacance de poste infirmier durant 6 mois de l'année.

Travail d'équipe

Les réunions hebdomadaires, en présence de l'équipe, de la directrice ou de la cheffe de service et de l'infirmier coordinateur permettent d'aborder :

- Les nouveaux signalements
- La programmation des évaluations
- Les rencontres partenariales
- Les suivis des situations

3.1 LA COORDINATION SOCIALE

Lorsque l'accompagnement social est mis en place, nous effectuons une évaluation globale de la personne.

Nous établissons une première approche sur le plan de l'hébergement car 28 personnes sur 35 ont une situation locative provisoire voir instable (à la rue, en structure d'hébergement avec renouvellement 115, hébergement par des tiers...). De ce fait, nous entrons systématiquement en lien avec le 115, les référents des structures d'hébergement des personnes et les bailleurs.

Les droits

Nous vérifions également pour chacun des suivis si tous les droits sont ouverts et selon les besoins, nous accompagnons les personnes pour l'accès aux droits ou pour faire les renouvellements, notamment en ce qui concerne : la CSS ou l'AME / l'aide au transport (solidarité transport) / la demande de logement social/ une demande d'aide financière départementale.

En 2024, les démarches d'ouvertures de droits ont été ralenties voire interrompues en raison des délais d'attente du retour des services "administration étrangers en France" des préfectures de Créteil et de l'Haÿ les Roses. Malgré nos sollicitations réitérées par mails pour comprendre et suivre l'avancée des dossiers, nous devons faire face à une non réponse de ces services.

Les orientations

Nous orientons les personnes vers les services de droits communs - CCAS ou EDS – ou vers le milieu associatif – service de domiciliation, aides alimentaires d'urgence, vestiaire etc.)

Pour les personnes en capacité de travailler, nous les accompagnons vers une reprise d'emploi et/ou de formation.

Pour les personnes sans titre de séjour, nous les orientons et accompagnons vers les Points d'Accès au Droit des différentes communes, vers les C.C.A.S qui ont des permanences juridiques (Vitry et Orly), vers la CIMADE, le COMEDE et vers l'association Nouvelle Voie à Villejuif. Nous supervisons l'instruction des

demandes et/ou instruisons-nous même les dossiers. Les démarches prennent plus de temps, car il faut au préalable créer un compte ANEF pour l'instruction et pour les renouvellements des droits au séjour.

Des moyens spécifiques

Afin de faciliter les échanges et la compréhension des démarches, nous avons recours à un service d'interprétariat par téléphone. Ce service est tout à fait adapté au profil de notre file active (parfois lieu d'entretien non fixe). Cette année, 5 personnes ont pu en bénéficier.

Les aides financières ponctuelles restent à ce jour indispensables dans l'accompagnement global des personnes admises par les ACT HLM. En 2024, nous avons attribué des aides financières aux personnes suivies pour :

- Une aide aux transports pour permettre à une personne de se rendre à ses rendez-vous médicaux et pouvoir se faire soigner à l'hôpital, faire les démarches.
- Acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien, des vêtements adaptés à la taille et à la saison et des chaussures ...

3.2 LA COORDINATION MEDICALE ET PARA MEDICALE

Comme prévu, il y a eu un changement de poste en cours d'année avec départ en retraite du médecin présent depuis août 2016 et l'arrivée d'un nouveau médecin en septembre 2024.

La coordination médicale des ACT est toujours confrontée aux aléas de la situation sociale, dont les retentissements sont toujours très importants sur la santé physique et mentale des personnes.

Durant l'année 2024, le médecin et l'infirmière ont participé à l'étude des fiches de signalement, ils ont évalué les besoins en santé des candidats au suivi ACT HLM. Ils interviennent tout au long du parcours des personnes admises.

Illustration de quelques interventions paramédicales en 2024 :

- Prise de rendez-vous pour des personnes particulièrement en difficulté pour le faire elle-même.
- Accompagnements à certains rendez-vous des personnes nécessitant d'être aidées afin d'honorer le rendez-vous et ainsi pouvoir faciliter l'échange avec le professionnel de santé.
- Poser d'un diagnostic infirmier lors de visites à domicile et/ou d'appels téléphoniques.
- Transmissions des données de santé recueillies et/ou observées au médecin des ACT HLM ou au médecin traitant.
- Transmissions des données sociales recueillies et /ou observées à la coordinatrice de parcours.
- Partenariat engagé avec la Pharmacie Solidaire pour récupérer des produits qui sont redistribués aux personnes accompagnées sans ressources, selon les besoins.

3.3 LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, l'équipe a accueilli une psychologue à 0,4 ETP. La fonction du psychologue est un outil supplémentaire et utile dans l'organisation des suivis des personnes, dans la mesure où la dimension singulière de la personne se fait jour, venant compléter les principaux besoins du suivi, à savoir la coordination médicale.

Les personnes qu'accompagne l'équipe " Hors Les Murs"(HLM) sont aux prises avec des pathologies complexes qui bouleverseraient quiconque indépendamment de ses conditions de vie matérielles. Le fait

que les personnes se trouvent dans des conditions de vie extrêmement précaires ajoute de la complication et de l'empêchement à activer les ressources mentales, affectives, psychologiques pour traverser cette épreuve que représente la ou les pathologies. Dans ce contexte, la prise en compte à part entière de cette dimension psychologique vient tel un soin de support, aider la personne à découvrir des ressources propres ou à en apprendre de nouvelles.

La psychologue travaille avec les autres professionnels afin de prioriser les besoins de la personne, même dans le champ psychologique. Différemment de ce que l'on pourrait voir dans d'autres contextes de prise en charge médicale, dans une équipe mobile HLM la fonction psychologue doit se mettre au service du besoin aigu. Un besoin de ce type est le sommeil qui est systématiquement perturbé. Ainsi, nous prenons un temps pour évaluer ce qu'il serait possible de faire pour la personne à ce sujet. En plus de l'encouragement à l'expression des pensées intrusives en vue de les démystifier, dans un contexte d'entretien individuel ou un contexte de séances de groupe (proposées par d'autres professionnels), l'invitation à la socialisation à travers les échanges et la participation avec d'autres résidents et résidentes des ACT est essentielle afin de rappeler que malgré la présence de la pathologie, les relations avec d'autres personnes sont possibles et essentielles.

La socialisation avec d'autres personnes et la référence à elles, casse à minima la fermeture et le retrait relationnel que provoque la pathologie vécue dans la précarité matérielle.

Un autre aspect très présent chez les personnes que nous accompagnons et qui rejoint les problématiques et la prise en charge médicales, est le mésusage de substances psychoactives accompagné assez souvent mais pas systématiquement d'une problématique addictive.

Le partenariat avec les structures CSAPA est essentiel et fait partie des perspectives de travail en ce qui concerne la fonction de la psychologue pour l'année 2025.

L'autre perspective importante pour la psychologue est le développement du travail psychocorporel avec une proposition plus systématique d'interventions telles que les techniques de respiration (pour la prise en compte de manifestation d'anxiété : par exemple cohérence cardiaque, respiration alternée), pleine conscience, relaxation.

Enfin, la psychologue collabore avec les autres équipes mobiles sur le territoire. A ce niveau, l'essentiel du travail consiste à avoir le réflexe de contacter les collègues qui suivent parfois aussi la personne et veiller à se coordonner au mieux. En effet, la fonction psychologue ne se conçoit qu'en travail étroit avec la personne suivie et les autres professionnels qui la prennent en soin.

4 L'ACCOMPAGNEMENT

Evènements spécifiques 2024 :

L'arrivée de la coordinatrice de parcours en mars 2024, a permis une réelle mobilisation du public HLM sur les activités collectives et les temps de convivialité. Ces temps d'activités et de convivialité sont très appréciés notamment pour les personnes qui ont des hébergements précaires. Ils peuvent échanger avec des résidents et d'autres professionnels. Pour certains, c'est le seul moment de partage, de convivialité et de rupture avec l'isolement social.

Dans le programme ETP les personnes HLM ont participé davantage notamment pour les activités en lien avec leurs pathologies ou leurs projets de vie.

4.1 LE PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

L'Education Thérapeutique du Patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. (Cf. Bilan détaillé dans le rapport ACT Hébergement).

4.2 LA CONVIVIALITE

Les personnes HLM ont également participées à des activités collectives hors ETP comme : les groupes de parole entre femmes, les ateliers coutures, les ateliers arts, les ateliers sur l'alimentation, les temps de petits déjeuner tous les lundis matin, la journée des Olympiades en interne (Kremlin-Bicêtre) et la journée de la Fondation, le groupe d'expression et l'élection des personnes accompagnées (dont 3 personnes HLM élus).

Nous avons également pu apprécier la présence des personnes HLM aux activités en externe telles que : les spectacles, les sorties cinéma, le bowling, une sortie à Provins, la fête de fin d'année (9 participants), la mise en route du projet orchestre... Un groupe de 7 personnes est particulièrement investi par rapport à toutes les propositions faites cette année.

Un projet photo a également pu être initié par le pair aidant afin de tirer le portrait des personnes accompagnées par la Fondation et faire une première exposition lors de la fête de fin d'année. Une deuxième exposition aura lieu lors de la fête de la Fondation au mois de juin 2025. Ce projet a permis d'introduire la présence du pair aidant et laisser libre choix aux personnes HLM de le solliciter dans leurs projets.

La présence des personnes prises en charge par le dispositif HLM est très appréciée. Il y a une acceptation mutuelle et une bienveillance entre les deux publics. Les personnes hébergées sont sensibles aux conditions de vie des personnes HLM qui ont pour la plupart des situations très instables.

Les professionnels se sont mobilisés dans le travail collectif et collaboratif avec les personnes accompagnées dans l'ensemble des activités collectives proposées par l'ACT.

4.3 LES PARTENARIATS

Le réseau de partenaires territoriaux est bien repéré et bien ancré au bout de la troisième année d'ouverture du dispositif.

Il est primordial de maintenir la recherche et la consolidation du partenariat local : CCAS de Villejuif et de Vitry-sur seine, la Pharmacie Solidaire à Paris (pour les dons de produits d'hygiène).

En 2024 le partenariat s'est renforcé avec les accueils de jour : la Maison de Karim à Vitry et l'Etape Ivryenne, ce qui facilitent les orientations dans les deux sens.

Le partenariat s'est maintenu au cours de l'année en termes de relations inter-associatives.

Nous maintenons les relations avec la plateforme du SIAO du Val de Marne, ceci nous permet d'inscrire les personnes accompagnées en attente d'une proposition de logement sur SYPLO (Système Priorité Logement). Ce travail rend "visibles" ces personnes prioritaires par les différents réservataires susceptibles de leur faire une proposition de logement. Le SIAO enregistre également les demandes d'orientation vers d'autres dispositifs d'hébergement (résidences sociales, maisons relais).

Perspectives 2025 :

- Maintien de la recherche et de la consolidation du partenariat local : LAM de la Croix Rouge à Limeil-Brévannes, les CADA de notre secteur et les CHRS.
- Création de partenariats avec des gestionnaires de Résidences sociales et de Foyers Jeunes Travailleurs pour permettre aux personnes accompagnées stabilisées sur le plan de la santé d'aller visiter ce type de structure intermédiaire et d'y réaliser des demandes.

4.4 LE NUMERIQUE EN INTERNE

- Nous utilisons en interne le logiciel Médiatèam afin de gérer l'ensemble des dossiers usagers durant toutes leurs phases : évaluation, suivi et fermeture/archivage.
Les documents des personnes y sont également saisis afin d'éviter l'accumulation de papier dans le dossier de la personne. Ce logiciel nous offre de nombreuses possibilités, dont la gestion des dossiers usagers avec des volets d'évaluation propres aux différents domaines possibles de prise en charge, la gestion des comptes rendu d'intervention et des prises de rendez-vous, la gestion des consultations médicales, la génération de documents types...
- Santélien est une solution numérique proposée par le GIP SESAN et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Il s'agit d'un dossier de coordination, dont l'objectif est de faciliter la prise en charge pluridisciplinaire des patients en fluidifiant le partage d'informations entre professionnels de santé ou du secteur médico-social. Santélien permet aux acteurs du parcours de créer à leurs patients un dossier partagé pour échanger de façon rapide et sécurisée les informations nécessaires à la prise en charge.

Nous avons collaboré avec le SESAN qui porte le dispositif. L'ouverture des sessions de chaque professionnel sont en cours pour une mise en place effective en 2025.

5 LA DEMARCHE QUALITE EN 2024

En 2024, nous avons travaillé autour de la réécriture des documents réglementaires (Règlement de fonctionnement, contrat d'accompagnement et avenant...).

Il est indispensable de co construire des objectifs d'accompagnement médicosocial plus précis et adaptés à chacun et à l'évolution des situations pour encourager un investissement plus soutenu de la personne et réanimer son pouvoir d'agir sur sa situation et dans sa vie au quotidien.

Tous les actions de la démarche qualité sont effectuées au même rythme et mutualisées avec les ACT Hébergement.

6 LES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs ACT 94

| Fonction | ETP sur l'année |
|-------------------|-----------------|
| Direction | 1.24 |
| Encadrement | 1.62 |
| Administration | 2.10 |
| Gestion | 0.49 |
| Services généraux | 0.47 |
| Socioéducatif | 5.60 |
| Para médical | 5.11 |
| Médical | 0.60 |
| TOTAL | 17.23 |

Dont ACT HLM 94

| Fonction | ETP sur l'année |
|---------------------------|-----------------|
| Coordinatrice de parcours | 1 |
| IDEC | 0,3 |
| Médecin coordinateur | 0,2 |
| IDE | 1 |
| Psychologue | 0,4 |
| TOTAL | 2,9 |

Perspectives 2025 :

Embauche d'un professionnel paramédical sur le poste vacant, afin de compléter l'équipe présente

CONCLUSION

L'année 2024 a été riche et très dynamique, grâce à l'engagement, à l'investissement et à la motivation des équipes des ACT HLM.

Leur motivation et leur professionnalisme a permis de maintenir une approche à la fois attentive et proactive vis-à-vis de l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes que nous accompagnons.

Cependant nous devons souligner les difficultés liées aux ressources humaines.

Les difficultés de recrutement persistent quasiment pour tous les métiers nécessaires et représentés dans nos services : difficultés pour trouver des soignants médicaux et para médicaux, un psychologue et des travailleurs sociaux. Ces difficultés entraînent un sous-effectif quasi permanent tout au long de l'année et des effets négatifs dans la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées en ACT HLM.

Nous tenons à souligner nos capacités d'adaptation et de réactivité de l'équipe mobile HLM pour les réponses apportées aux signalements reçus dans l'année.

Perspectives 2025

- Maintenir et renforcer le travail en partenariat sur notre territoire
- Poursuivre notre travail d'évaluation en direct et systématique des situations signalées par nos interlocuteurs.
- Soutenir de notre mieux les personnes pour lesquelles nous rencontrons des blocages administratifs et sans perspectives de titre de séjour mais ayant besoin de coordination médicale pour les aider à mieux gérer leurs pathologies chroniques et leur parcours de soin complexe au quotidien.